

**Ecobrite Softener Fresh****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Ecobrite Softener Fresh  
UFI : 4G5R-JRN2-D10C-FVJR  
Code du produit : 114337E  
Utilisation de la substance/du mélange : Adoucissant du linge  
Type de substance : Mélange

**Usage réservé aux utilisateurs professionnels.**

Information pour la dilution du produit : Aucune information de dilution fournie

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé semi-automatique  
Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé automatique  
Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Ecolab BVBA  
Noordkustlaan 16C  
1702 GROOT-BIJGAARDEN, Belgique +32 (0)2 467 51 11  
(Belgique)  
Info.be@Ecolab.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +32-(0)3-575-5555 Trans-Européen  
Numéro téléphonique du centre anti-poison : 070 245 245 Numéro du Centre antipoison Belgique

Date de Compilation/Révision : 03.02.2023  
Version : 1.2

**RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Etiquetage supplémentaire:

Étiquetage exceptionnel pour : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
mélanges spéciaux

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

| Nom Chimique                         | No.-CAS<br>No.-CE<br>No REACH               | Classification<br>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008                                 | Concentration [%] |
|--------------------------------------|---|---|-------------------|
| ester quat à base de triéthanolamine | 91995-81-2<br>295-344-3<br>01-2119463889-16 | Irritation cutanée Catégorie 2; H315<br>Irritation oculaire Catégorie 2; H319 | >= 2.5 - < 5      |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ininflammable et incombustible.

Produits de combustion dangereux : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de phosphore

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains après manipulation. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protection Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage

: 5 °C à 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé semi-automatique  
Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé automatique

## RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants   | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle             | Base   |
|--------------|---------|------------------------------------|------------------------------------|--------|
| Propane-2-ol | 67-63-0 | VLE 8 hr                           | 200 ppm<br>500 mg/m <sup>3</sup>   | BE OEL |
|              |         | VLE 15 min                         | 400 ppm<br>1,000 mg/m <sup>3</sup> | BE OEL |

#### DNEL

|              |   |
|--------------|---|
| Propane-2-ol | : Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Dermale<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br>888 mg/kg<br><br>Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br>Valeur: 500 mg/m <sup>3</sup><br><br>Utilisation finale: Consommateurs<br>Voies d'exposition: Dermale<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br>319 mg/kg |
|--------------|---|

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Ecobrite Softener Fresh**

|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          | <p>Utilisation finale: Consommateurs<br/>Voies d'exposition: Inhalation<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 89 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs<br/>Voies d'exposition: Ingestion<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>26 mg/kg</p>  |
| solubilisants / additifs | <p>: Utilisation finale: Travailleurs<br/>Voies d'exposition: Inhalation<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 238 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Utilisation finale: Travailleurs<br/>Voies d'exposition: Dermale<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 84 mg/cm<sup>2</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs<br/>Voies d'exposition: Inhalation<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 70 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs<br/>Voies d'exposition: Dermale<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 51 mg/cm<sup>2</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs<br/>Voies d'exposition: Ingestion<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 24 ppm</p> |

**PNEC**

|              |  |
|--------------|--|
| Propane-2-ol | <p>: Eau douce<br/>Valeur: 140.9 mg/l</p> <p>Eau de mer<br/>Valeur: 140.9 mg/l</p> <p>Utilisation/dégagement intermitent<br/>Valeur: 140.9 mg/l</p> <p>Eau douce<br/>Valeur: 552 mg/kg</p> <p>Sédiment marin<br/>Valeur: 552 mg/kg</p> <p>Sol<br/>Valeur: 28 mg/kg</p> <p>Station de traitement des eaux usées</p> |
|--------------|--|

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Ecobrite Softener Fresh**

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | Valeur: 2251 mg/l<br><br>Oral(e)<br>Valeur: 160 mg/kg   |
| solubilisants / additifs | : Eau douce<br>Valeur: 0.1 mg/l<br><br>Eau de mer<br>Valeur: 0.01 mg/l<br><br>Eau douce<br>Valeur: 1 mg/l<br><br>Utilisation/dégagement intermittent<br>Valeur: 2 mg/l<br><br>Sédiment d'eau douce<br>Valeur: 0.238 mg/kg<br><br>Sédiment marin<br>Valeur: 0.0238 mg/kg<br><br>Station de traitement des eaux usées<br>Valeur: 1000 mg/l<br><br>Sol<br>Valeur: 0.0253 mg/kg<br><br>Oral(e)<br>Valeur: 313 mg/kg |

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

**Mesures de protection individuelle**

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains (EN 374) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

## RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| Etat physique   | : liquide   |
| Couleur   | : bleu  |
| Odeur   | : Parfums, produits parfumés                          |
| pH  | : 2.5 - 3.5, 100 %                                    |
| Caractéristiques de la particule  |   |
| Evaluation  | : sans objet  |
| Taille des particules   | : sans objet  |
| Répartition de la taille des particules                                     | : sans objet  |
| Empoussiérage   | : sans objet  |
| Surface spécifique  | : sans objet  |
| Charge de surface/Potentiel zéta  | : sans objet  |
| Forme   | : sans objet  |
| Crystallinité   | : sans objet  |
| Traitement de surface /Revêtements  | : sans objet  |
| Point d'éclair  | : Non applicable                                      |
| Seuil olfactif  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Point de fusion/point de congélation  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Taux d'évaporation  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Inflammabilité  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Limite d'explosivité, supérieure  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

|  |  |
|--|--|
| Limite d'explosivité, inférieure                   | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |
| Pression de vapeur                                 | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |
| Densité de vapeur relative                         | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |
| Densité et / ou densité relative                   | : 0.994 - 1.004  |
| Hydrosolubilité                                    | : soluble  |
| Solubilité dans d'autres solvants                  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log) | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |
| Température d'auto-inflammabilité                  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |
| Décomposition thermique                            | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |
| Viscosité, cinématique                             | : 20.056 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)                            |
| Propriétés explosives                              | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |
| Propriétés comburantes                             | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |

## 9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Bases

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

Oxydes de phosphore

### RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### Effets potentiels sur la santé

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

**Autres informations** : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.  
Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

#### Composants

Toxicité pour les algues : ester quat à base de triéthanolamine  
72 h CE50: 0.93 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

#### Composants

Biodégradabilité : ester quat à base de triéthanolamine  
Résultat: Biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit

##### Evaluation

: Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

: Le produit dilué peut être éliminé dans les égouts si la réglementation le permet.

#### Emballages contaminés

: Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

#### Guide pour la sélection du code déchet

: Déchets organiques contenant des substances non dangereuses avec une concentration  $\geq 0.1\%$  . Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

## RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

### Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Marchandise non dangereuse  
14.2 Désignation officielle de : Marchandise non dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

|  |                              |
|--|------------------------------|
| transport de l'ONU   |                              |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | : Marchandise non dangereuse |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | : Marchandise non dangereuse |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | : Marchandise non dangereuse |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | : Marchandise non dangereuse |

### Transport aérien (IATA)

|  |                              |
|--|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification                 | : Marchandise non dangereuse |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | : Marchandise non dangereuse |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | : Marchandise non dangereuse |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | : Marchandise non dangereuse |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | : Marchandise non dangereuse |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | : Marchandise non dangereuse |

### Transport maritime (IMDG/IMO)

|   |                              |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification                            | : Marchandise non dangereuse |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU                     | : Marchandise non dangereuse |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                            | : Marchandise non dangereuse |
| 14.4 Groupe d'emballage   | : Marchandise non dangereuse |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                                     | : Marchandise non dangereuse |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur            | : Marchandise non dangereuse |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | : Marchandise non dangereuse |

## RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|  |   |
|--|---|
| Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 | : moins de 5 %: Agents de surface cationiques<br>Autres constituants: Parfums<br>Allergènes:<br>Salicylate de benzyle-limonèneMéthyltriméthylcyclohexenyl butenoneLinaloolHexyl cinnamalCitronellolGeraniolCoumarin |
|--|---|

|  |                  |
|--|------------------|
| Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents | : Non applicable |
|--|------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

majeurs impliquant des substances dangereuses.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

### Réglementation nationale

**Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.**

Autres réglementations : NL: PGS 15 (en cas de ADR 5.2; PGS 8), Vlaanderen : Vlarem II bis

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le  
**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

| Classification                             | Justification     |
|--|-------------------|
| Pas une substance ni un mélange dangereux. | Méthode de calcul |

### Texte complet pour phrase H

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

**INFORMATIONS RÉVISÉES :** Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## Annexe : Scénarios d'exposition

### scénario d'exposition: Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé automatique

Life Cycle Stage : Utilisation sur sites industriels

Catégorie de produit : PC35      Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC4      Utilisation industrielle d'adjungants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Quantité journalière par site : 50 kg

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC8b      Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC2** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

### Scénario d'exposition: Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé semi-automatique

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8a** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjoints de fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC8a** Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ecobrite Softener Fresh

|  |   |  |
|--|---|--|
| Durée d'exposition                                       | : | 60 min   |
| Conditions opératoires et mesures de gestion des risques | : | Intérieur  |
|  |   | Un système de ventilation locale n'est pas requis. |
| Ventilation générale                                     |   | Vitesse de ventilation par heure                   |
| Protection de la peau                                    | : | voir section 8                                     |
| Protection respiratoire                                  | : | voir section 8                                     |

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| Catégorie de procédé                                     | : | <b>PROC1</b>                                       | Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Durée d'exposition                                       | : | 480 min  |  |
| Conditions opératoires et mesures de gestion des risques | : | Intérieur  |  |
|  |   | Un système de ventilation locale n'est pas requis. |  |
| Ventilation générale                                     |   | Vitesse de ventilation par heure                   | 1  |
| Protection de la peau                                    | : | voir section 8                                     |  |
| Protection respiratoire                                  | : | voir section 8                                     |  |